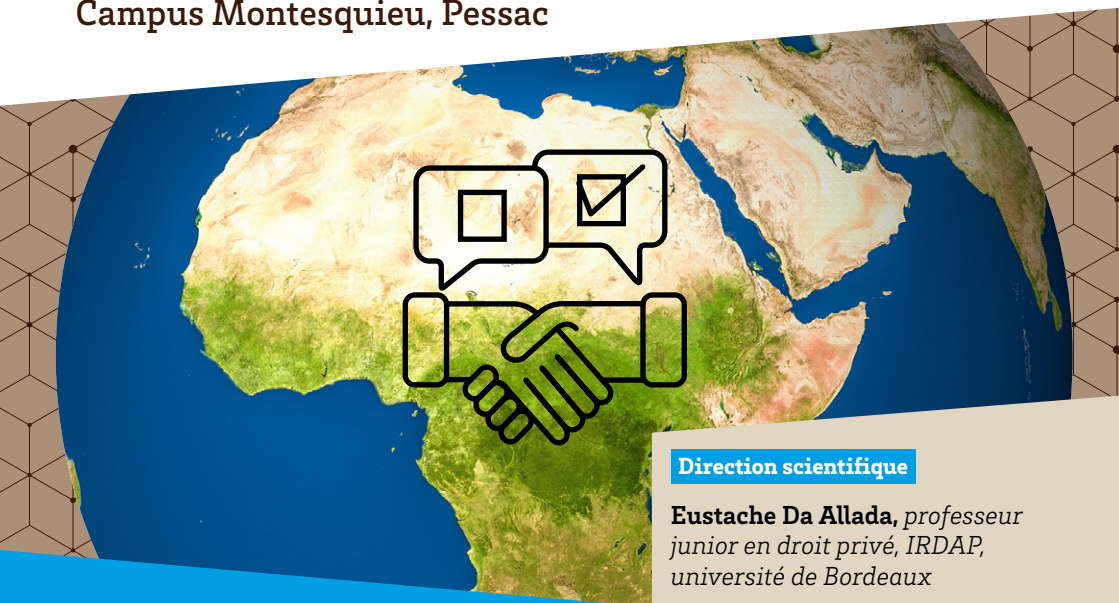


Devoir de vigilance, quelles perspectives africaines ?

Regards croisés en droit international,
droit comparé et droit OHADA

Vendredi 15 novembre 2024 > 9 h-18 h 15

Amphi Manon Cormier, avenue Léon Duguit,
Campus Montesquieu, Pessac



Direction scientifique

Eustache Da Allada, *professeur junior en droit privé, IRDAP, université de Bordeaux*

Entrée libre sur inscription

Inscription en ligne jusqu'au 14 novembre

Vendredi 15 novembre 2024

8 h 30 Accueil des participants

9 h Allocutions d'ouverture

Olivier Décima, *professeur agrégé de droit privé, université de Bordeaux, directeur du département Droit et transformations sociales (DETS)*

Laura Sautonie-Laguionie, *professeure agrégée de droit privé, université de Bordeaux, directrice de l'IRDAP*

• Premier panel - Le devoir de vigilance à la croisée des chemins : • avancées et perspectives ouvertes en droit comparé et droit • international

› *Sous la présidence de Bernard Saintourens, professeur agrégé émérite, IRDAP, université de Bordeaux*

9 h 30 Le devoir de vigilance : bilan de 7 ans d'application de la loi française et perspectives au lendemain de la publication de la directive

Sophie Schiller, *professeure agrégée de droit privé, université Paris Dauphine – PSL, membre de la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers*

9 h 45 La loi allemande et la directive européenne sur le devoir de vigilance : convergences et divergences

Eckart von Malsen, *conseiller senior ESG, MADvice, avocat franco-allemand, ancien vice-président des affaires européennes, Korian*

10 h La vigilance et l'obligation de compliance : quelles synergies, quelles évolutions ?

Andra Cotiga, *professeure de droit privé, université catholique de Lille, directrice du master droit international & européen - droit des affaires et de la concurrence, codirectrice de la Chaire « Éthique des affaires : Compliance, ESG & Sustainability Reporting »*

10 h 15 La place de l'obligation de vigilance dans les accords et traités d'investissement

Walid Ben Hamida, *professeur de droit privé, université de Lille, ancien membre de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI)*

10h30 Débat avec le public

Pause café (travée bâtiment C1)

⋮ **Deuxième panel - L'extraterritorialité des réglementations
française et européenne de vigilance : enjeux juridiques
et impacts contractuels en Afrique**

› Sous la présidence de **Joseph Djogbenou**, professeur agrégé titulaire, université d'Abomey-Calavi (UAC), directeur du CREDIJ, ancien ministre de la Justice et de la Législation, garde des Sceaux et ancien président de la Cour constitutionnelle du Bénin

11h30 **L'application de la loi française et la directive européenne sur le continent africain : enjeux et limites**

Pierre-Samuel Guedj, président-directeur général d'Affectio Mutandi, président de la Commission RSE & ODD du CIAN - Conseil français des investisseurs en Afrique, directeur du média à impacts pour les ODD en Afrique

11h45 **La directive européenne : quels impacts sur les filiales et partenaires d'affaires africains des multinationales françaises et européennes ?**

Thierry Téné, directeur Afrique RSE, cofondateur de Doing Good In Africa (DGIA)

12 h **Devoir de vigilance dans la chaîne de valeur : quel rôle pour l'intelligence économique en Afrique ?**

Stéphane Mortier, professeur à l'École de Guerre Économique, ancien adjoint à la section sécurité économique et protection des entreprises de la DGGN. Membre de l'association pour l'Unification du droit en Afrique (UNIDA/ohada.com)

12h15 Débat avec le public

Pause déjeuner

>>>

⋮ **Troisième panel – L'articulation entre le devoir de vigilance**
⋮ **et les pratiques contractuelles : perspectives comparées**

› Sous la présidence de **Sophie Schiller**, professeure agrégée de droit privé, université Paris Dauphine – PSL, membre de la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

14 h **Vigilance et contrats, un impact encore indéterminé**

Pierre Berlioz, professeur agrégé de droit privé, université Paris Cité, directeur Europe et international de l'UIMM

14 h 15 **Pour un devoir de vigilance contractuelle : la nocuosomialité des clauses contractuelles en droit OHADA**

Joseph Djogbenou, professeur agrégé titulaire, université d'Abomey-Calavi (UAC), directeur du CREDIJ, ancien ministre de la Justice et de la Législation, garde des Sceaux et ancien président de la Cour constitutionnelle du Bénin

14 h 30 **Le devoir de vigilance dans les relations de travail : perspectives de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**

Sarah Gondy, cheffe de projet, unité des entreprises multinationales et de la conduite responsable des entreprises, Organisation internationale du travail (OIT)

14 h 45 **Les dimensions sociales du devoir de vigilance : la problématique du travail décent en Afrique, quelles perspectives ?**

Laurent Gamet, professeur, doyen de la Faculté de droit de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (Paris XII), président de la section de droit social de la Société de législation comparée

15 h **Les dimensions sociales du devoir de vigilance : la vigilance, une arme de protection des droits sociaux ?**

Jean-François Akandji-Kombé, professeur agrégé de droit public, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, doyen honoraire de la Faculté de droit de Caen, ancien vice-président de l'université de Caen-Normandie, officier de l'Ordre des Palmes académiques

15 h 15 **Débat avec le public**

Pause café (travée bâtiment C1)

⋮ **Quatrième panel – La réception d'un principe de vigilance**
⋮ **en Afrique : influences croisées des droits nord-américain,**
⋮ **européen et OHADA**

› *Sous la présidence de **Laurent Gamet**, professeur, doyen de la Faculté de droit, université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (Paris XII), président de la section de droit social de la Société de législation comparée*

- 16 h** **Droit OHADA et responsabilité sociétale des entreprises**
Alexandra Esmel, avocate associée, cabinet d'avocats international BIRD & BIRD
- 16 h 15** **L'obligation de prudence et de diligence, traduction nord-américaine du devoir de vigilance : perspectives pour le droit de l'OHADA**
Karounga Diawara, professeur agrégé titulaire, directeur du Centre d'études en droit économique (CÉDE), université Laval, Québec
- 16 h 30** **Droit européen et droit OHADA : influences croisées et perspectives pour un principe de vigilance dans l'espace OHADA**
Eustache Da Allada, professeur junior en droit privé, IRDAP, université de Bordeaux
- 16 h 45** **Le devoir de vigilance du banquier, quelle contextualisation en droit africain ?**
Yvette Rachel Kaleu Elongo, professeure agrégée titulaire, université de Dschang (Cameroun)
- 17 h** **Débat avec le public**

>>>

⋮ **Cinquième panel – Le contentieux du devoir de vigilance**
⋮ **sous l'ère de la directive européenne : perspectives croisées**
⋮ **Afrique – Europe**

› *Sous la présidence de **Jean-François Akandji-Kombé**, professeur agrégé de droit public, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, doyen honoraire de la Faculté de droit de Caen, ancien vice-président de l'université de Caen-Normandie, officier de l'Ordre des Palmes académiques*

17h15 **Les juridictions régionales africaines à l'épreuve du devoir de vigilance**

Samuel Priso-Essawe, professeur de droit public, université d'Avignon, ancien vice-président du Conseil d'administration de l'université d'Avignon

17h30 **Table ronde :
Devoir de vigilance, durabilité et responsabilités des multinationales**

Modérateur :

Thierry Téné, directeur Afrique RSE, cofondateur de Doing Good In Africa (DGIA)

Discutants :

Camille Grandperrin, chargée de mission juridique - Régulation des multinationales, Les amis de la Terre France

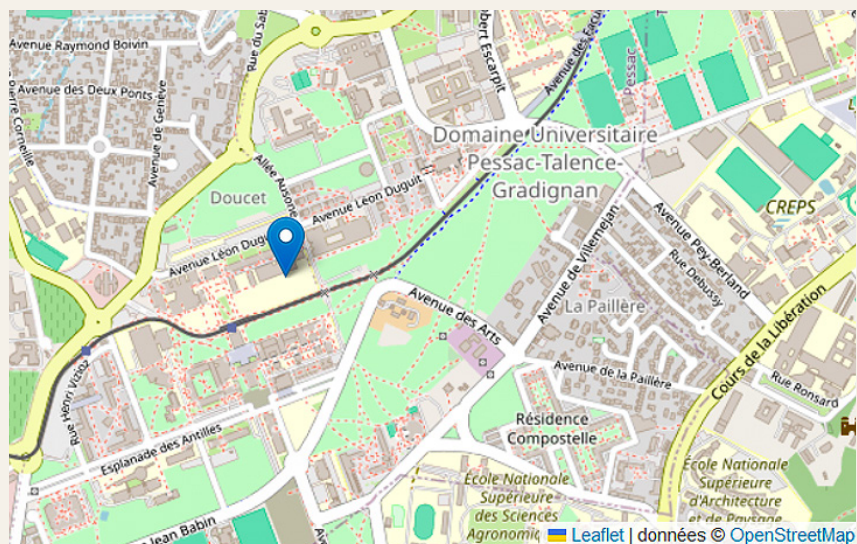
Marry-Ann Phasha-Djian, présidente du consortium euro-africain pour l'innovation durable et la recherche en Afrique

18 h **Rapport de synthèse**

Marie-Anne Frison-Roche, professeure agrégée de droit privé, fondatrice de l'École européenne de Droit de la régulation et de la compliance, directrice du Journal of Regulation & Compliance

18h15 **Clôture du colloque**

Plan d'accès



Plan interactif du campus Montesquieu :

https://cartographie.u-bordeaux.fr/TPG_ZoomPessacOuest.html

Infos complémentaires sur le site TBM :

www.infotbm.com

- › **Depuis l'hôtel de ville de Bordeaux**, prendre le Tram B direction « PESSAC Centre » ou « PESSAC France Alouette » et descendre à l'arrêt « Montaigne-Montesquieu ».
- › **Depuis la gare Saint-Jean**, prendre le bus 31 (fréquence 10 à 15 minutes) direction « PESSAC Photonique » ou « GRADIGNAN Beausoleil » et descendre à l'arrêt « Montaigne-Montesquieu ».

Ou : prendre le tram C (direction « Gare de Blanquefort » ou « Parc des expositions de Bordeaux ») ou le tram D (direction « Eysines Cantinolle » jusqu'à l'arrêt « Quinconces » puis le tram B (direction « PESSAC Centre » ou « PESSAC France Alouette ») et descendre à l'arrêt « Montaigne - Montesquieu (Pessac) ».

Devoir de vigilance, quelles perspectives africaines ?

Regards croisés en droit international,
droit comparé et droit OHADA

Vendredi 15 novembre 2024 > 9 h-18 h 15

Amphi Manon Cormier, avenue Léon Duguit,
Campus Montesquieu, Pessac

Avec le soutien de



affectio
mutandi



Inscription en ligne jusqu'au 14 novembre
via le QR code ou en suivant le lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSenZHiwgd9njdt93qirpVulYaapXdAccUCbK8xSmLhDxlKEHQ/viewform?usp=sf_link



En savoir +

irdap.u-bordeaux.fr



irdap-institut-de-recherche-en-droit-des-affaires-et-du-patrimoine

Renseignements / inscription : irdap@u-bordeaux.fr

Remise d'une attestation de présence sur demande

IRDAP | Institut de
recherche en droit des
affaires et du patrimoine / université
de BORDEAUX